

Communiqué de presse

Paris le 9 septembre 2024

La création d'une mission Vieillesse au sein des centres sociaux : au cœur de la nouvelle convention cadre entre l'Assurance retraite et la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France

Accompagner le vieillissement de la population

La société française vieillit : entre 2022 et 2027, la part des retraités de 75 ans et plus va augmenter de 20% ! Le défi de la prise en charge de l'avancée en âge est majeur puisqu'on constate un phénomène paradoxal en France : une espérance de vie élevée par rapport aux autres pays européens, mais dans un état de santé plus fragilisé.

Il est donc indispensable de développer et diffuser une culture du bien vieillir et de la prévention dans une approche sociale et globale du parcours de vie des retraités, et non réduite à une dimension thérapeutique, sanitaire et biomédicale.

Un partenariat historique pour répondre à cet enjeu indispensable

La première convention Assurance retraite/FCSF date de 2009. 15 ans plus tard, ce sont près de 500 centres sociaux (contre 90 en 2013) et 34 fédérations locales (contre 15 en 2013) qui sont conventionnés avec l'Assurance retraite et plus de 4,5 Millions d'euros prélevés sur le budget d'action sociale de la branche retraite pour financer l'accompagnement et l'éducation populaire du vieillissement actif en santé des seniors dans tous les territoires.

Les centres sociaux, acteurs reconnus du vieillissement

Historiquement très centrés sur la politique familiale et d'accompagnement de la jeunesse, les centres sociaux ont progressivement opéré un changement dans leur approche du public retraité.

Aujourd'hui, 98% des centres sociaux mènent des actions animation de la vie sociale et vieillissement des publics sur tous les territoires. D'activités « occupationnelles », les centres sociaux offrent désormais aux retraités de véritables parcours qui touchent toutes les problématiques qu'ils rencontrent : développement du lien social, prévention santé, lutte contre l'isolement social, participation sociale, mobilité, ou encore précarité et logement.

Les centres sociaux sont de véritables accompagnateurs des « après-ruptures » (passage à la retraite, maladie, ruptures familiales) pour aider les seniors à penser et construire leur nouvelle tranche de vie.

Une nouvelle convention cadre pour créer, structurer et qualifier une mission Vieillesse au sein du centre social sur la période 2024-2027

En s'appuyant sur ces importants acquis, la Cnav et la FCSF, avec le fort soutien de leurs conseils d'administration respectifs, fixent un nouveau cap dans la convention qu'ils viennent de signer : créer, structurer, et qualifier une véritable mission Vieillesse au sein du centre social permettant de :

- répondre aux mutations de la société liées au vieillissement qui s'inscrivent dans le projet global du centre social, et non dans la seule définition d'un catalogue d'actions dédié aux seniors
- qualifier les acteurs (salariés et bénévoles) dans une approche sociale du vieillissement
- y associer les partenaires institutionnels (CNAF, CNSA, CCMSA, collectivités territoriales et autres régimes de retraites) et associatifs formant l'écosystème du vieillissement
- évaluer et suivre l'impact d'une telle mission transverse

Le développement et l'affirmation de cette mission Vieillesse sont un signal fort pour l'avenir des centres sociaux et le soutien de leurs missions, dans un contexte de fragilité économique certain.

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, l'Assurance retraite (Caisse nationale, Carsat, CGSS et CSSM) gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-être et de la préservation de l'autonomie des retraités. La gestion de l'Assurance retraite IDF relève de la Caisse nationale. Chaque année, l'Assurance retraite verse près de 140 milliards de prestations à plus de 15 millions de retraités, et gère la carrière de près de 23,5 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 18 millions d'espaces personnels créés !

La FCSF est la tête d'un réseau national de plus de 1600 centres sociaux et 47 fédérations et 9 unions régionales à travers l'ensemble du territoire mais aussi dans les DOM-DROM.

Contacts presse

presse@cnav.fr

✕ L'Assurance retraite

FCSF : maia.cordier@centres-sociaux.fr

www.centres-sociaux.fr